



Département de la Creuse

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD
PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUBUSSON

REVISION
ALLEGEE N°1
DU PLU

Registre des observations du public
Dans la cadre de la concertation préalable
Août-septembre 2020

Objet de la révision allégée n°1

Modification du zonage et du règlement d'un secteur A
en Npv, destiné à l'installation d'un parc photovoltaïque

Cf. note à destination du public

Je soussignée Valérie BERTIN, Présidente de la
Communauté de communes Creuse Grand Sud, ai ouvert
ce jour le présent registre, pour recevoir les observations
du public.

A AUBUSSON, le 4 août 2020





le 18/09/2020

Il est fort regrettable d'utiliser des terres agricoles pour installer un projet industriel. La ville d'Aubusson est très dépendante de l'extérieur pour l'approvisionnement alimentaire. Il serait judicieux de préserver ses terres agricoles pour l'avenir.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de communes, et en général, est nécessaire pour remplacer notamment l'énergie nucléaire. Il peut se faire autrement que par l'utilisation de terres agricoles: panneaux photovoltaïques sur les toitures, parc(s) photovoltaïque(s) sur des sols déjà pollués (friche industrielle, ancienne mine d'uranium...)

La question première est également de se demander si le territoire a besoin de cette production. Parallè-



lement au développement des énergies renouvelables ou à l'installation de tout projet visant la production d'énergie, il est primordial de se poser la question du besoin et de développer une étude visant à l'économie des énergies, la décroissance sur le territoire.

Domage de réduire la surface agricole alors qu'actuellement est mis en avant la nécessité de développer les circuits courts pour l'alimentaire.

J'émetts donc un avis défavorable à la révision allégée n°1 du PLU d'Aubusson en vue de reclasser une zone A en zone Np0 pour l'installation d'un futur parc photovoltaïque sur une surface de 21,6 ha environ

Brigitte BOREL de LARIVIERE
21 rue Pierre d'Aubusson. AUBUSSON

De: Michelle COLLETTE <michelle.collette@wanadoo.fr> de la part de Michelle COLLETTE
Envoyé: vendredi 18 septembre 2020 16:37
A: revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr
Objet: parc photovoltaïque

Madame la présidente,

je tiens à vous faire part de mon opposition à la révision du PLU de la commune d'Aubusson concernant la colline du Marchedieu.

L'installation d'un parc photovoltaïque sur des terres agricoles, des prairies, me semble hors de propos. La disparition des terres agricoles devient un sérieux problème au niveau national. Pourquoi y participer ? Je pense nécessaire de conserver des paysages ouverts.

J'ai déjà vu ce genre de parc.

La transition énergétique a bon dos, on le sait. Quelle est la durée de vie des panneaux ? Quel est l'entretien ? Quel est le recyclage ? De plus, le secteur photovoltaïque participe au déficit commercial du pays.

Je vous salue cordialement,

Michelle Collette

33 rue Assolant

23200 Aubusson

